

Projet n°:

Date de projet :

Date de commission:

Soutien financier demandé:

Soutien financier accordé par le CROUS:

## Culture-ActionS

### Dossier de demande de subvention Année universitaire 2023-2024

**TITRE DU PROJET** .....

**Date(s) de réalisation** .....

**Lieu(x) de la manifestation** .....

### I. INFORMATIONS

#### **PORTEUR DU PROJET**

Prénom et NOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél/Port ..... @ .....

Cursus et niveau de formation .....

Établissement .....

#### **ASSOCIATION**

Nom .....

Adresse .....

Tél/Port ..... @ .....

N° de SIRET .....

Site internet .....

Réseaux sociaux .....

**MEMBRES DU BUREAU**

**PRESIDENT** | Prénom et NOM .....

@ .....

Cursus et établissement .....

**TRESORIER** | Prénom et NOM .....

@ .....

Cursus et établissement .....

**SECRETAIRE** | Prénom et NOM .....

@ .....

Cursus et établissement .....

**AUTRES ETUDIANTS PARTICIPANTS (4 NOMS MAXIMUM)**

1. Prénom / Nom .....

@ .....

Cursus et établissement .....

2. Prénom / Nom .....

@ .....

Cursus et établissement .....

3.Prénom / Nom .....

@ .....

Cursus et établissement .....

4.Prénom / Nom .....

@ .....

Cursus et établissement .....

**AVEZ-VOUS DEJA FAIT UNE DEMANDE DE SUBVENTION CULTURE-ACTIONS ?**

**NON**     **OUI**

Quand .....

Auprès de quel Crous ? .....

Nom du projet : .....

Avez-vous obtenu une subvention ?     Non     Oui de ..... €





#### IV. VOTRE BUDGET PREVISIONNEL

Merci de bien vouloir nous présenter un budget **A L'EQUILIBRE** entre les dépenses prévues et les recettes envisagées. Les aides en nature sont considérées comme des co-financements. Vous devez donc les chiffrer et les faire figurer dans votre budget (dans la 2ème partie du tableau ci-dessous).

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	DEJA ACQUIS
		Subvention Culture- ActionS		
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>AIDES EN NATURE - VALORISATION</b>				
<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DEJA ACQUIS</b>
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>SOUS TOTAL</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		



**CONSENTEMENT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (PERSONNELLES) POUR LE DOSSIER CULTURE-ACTIONS.**

Les données personnelles vous concernant, contenues dans le dossier de demande Culture-ActionS, feront l'objet d'un traitement manuel et informatisé par le service culturel de votre Crous.

Pour la finalité suivante : évaluation du dossier Culture-ActionS, pour obtenir un soutien financier de votre Crous et ou un prix national du Crous.

Les destinataires des données sont : les services culturels des Crous et le pôle politique de site et dynamisation de vie de campus du Crous.

La durée de conservation des données est de 5 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, adopté le 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données et d'un droit de limitation de traitement.

Vous pouvez demander à exercer vos droits en vous adressant au dpo de votre Crous par mail ou par voie postale.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Ou par voie postale : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

« Lu et approuvé »

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## LES CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ

### Le projet doit :

- Etre d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul, ou un groupe d'étudiants, ou une association d'étudiants)
- Etre indépendant du cursus universitaire (c'est-à-dire, ne pas faire l'objet d'une note, d'un mémoire, d'un rapport...)
- Etre cofinancé
- Etre doté d'un budget à l'équilibre et précis
- Insister sur les retombées en milieu étudiant
- Doit être présenté à la commission avant sa réalisation
- Le dossier doit être complet et remis dans les délais

**Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.**

### Ne sont pas subventionnés :

- Les projets déjà réalisés
- Les projets à but lucratif/commercial
- Les dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif
- Les projets relevant du cursus universitaire ou donnant droit à des ECTS
- Les raids, les rallyes, les voyages, les galas et les fêtes corporatistes

### La sélection des dossiers se fait suivant :

- La faisabilité du projet et la cohérence du budget
- Les critères d'appréciation
- Le projet doit être destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives)
- Le projet doit être novateur ou si déjà présenté contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds du CROUS de Nantes Pays de la Loire s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Copies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants mentionnés (combinées dans un seul fichier PDF).
- Attestation obligatoire du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire (Cf. exemple type).
- Attestations des co-financement acquis.
- Relevé d'identité bancaire original de l'association ou du porteur si projet individuel.
- Pour une association : Composition du bureau accompagné de la photocopie des cartes étudiantes du Président, du Trésorier et du Secrétaire, extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture, statuts.

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du